

Annexe 4 : Formulaire unique de demande de dispense d'épreuve (anticipée ou terminale) au baccalauréat général ou technologique – Session 2019

Je soussigné(e) NOM : Prénom : N° inscription : Candidat (e) à la session 2019 du baccalauréat - série :

Demande à être dispensé(e) de(s) l'épreuve(s) suivante(s) (cocher la case correspondant à votre situation de dispense dans le tableau ci-dessous) :

Épreuves terminales			
LV2 (étrangère ou régionale)	Toutes séries sauf TMD	<input type="checkbox"/>	Candidat qui a changé de série à l'issue de la classe de 1 ^{re} ou après échec à l'examen dans une autre série et qui peut justifier avoir suivi l'enseignement d'une seule langue vivante en 1 ^{re} ou terminale. N.B. : Les candidats au baccalauréat général ou technologique bénéficiant de la dispense [...] sont autorisés à choisir une langue vivante en épreuve facultative, à condition qu'elle ne fasse pas partie de la liste des langues pouvant être choisies en épreuve de langue vivante obligatoire. Article 1 de l'arrêté du 17 octobre 2013 relatif à la dispense de certaines épreuves du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui changent de série ou de voie de formation
Épreuves anticipées			
Sciences	ES/L	<input type="checkbox"/>	Candidat qui a suivi une 1 ^{re} S ou une 1 ^{re} technologique Article 2 de l'arrêté du 17 octobre 2013 relatif à la dispense de certaines épreuves du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui changent de série ou de voie de formation
Histoire-géographie	STD2A STI2D/STL	<input type="checkbox"/>	Candidat scolaire qui a suivi une 1 ^{re} des séries générales, ou des séries STMG, ST2S et STHR (anc. hôtellerie) Article 2 de l'arrêté du 17 octobre 2013
TPE	ES, S, L	<input type="checkbox"/>	Candidat scolaire qui a suivi une 1 ^{re} technologique Article 2 de l'arrêté du 17 octobre 2013
Activités interdisciplinaires	ST2S	<input type="checkbox"/>	candidat scolarisé avant la classe de terminale dans une autre série générale ou technologique cf. article 2 de l'arrêté du 17 octobre 2013
Etude de gestion	STMG	<input type="checkbox"/>	candidat scolarisé avant la classe de terminale dans une autre série générale ou technologique cf. article 2 de l'arrêté du 17 octobre 2013
Dispenses dans le cadre d'un aménagement d'épreuve			
Epreuves terminales		Séries	Situations (cocher)
LV1	Partie écrite OU Partie orale	Toutes séries	<input type="checkbox"/>
LV2	Partie écrite OU Partie orale OU Totalité de l'épreuve		<input type="checkbox"/>
Partie écrite des épreuves obligatoires de LV1 et 2, lorsque la langue est le chinois ou le japonais.		Toutes séries	<input type="checkbox"/>
Compétences Expérimentales en sciences physiques et chimiques et en sciences de la vie et de la Terre		S	<input type="checkbox"/>

N.B. : Le coefficient multiplicateur des épreuves pour lesquelles une dispense est accordée est neutralisé, épreuve par épreuve, ainsi que dans le total des coefficients.

Attestation du Chef d'Établissement	Le Candidat
A Le	A..... le
Cachet de l'établissement et signature du chef d'établissement	Signature du candidat Signature du représentant légal (obligatoire pour le candidat de moins de 18 ans à la date de l'inscription)

Demande à joindre à la confirmation d'inscription au baccalauréat de la session 2019